RAPSE

Réseau d'Action Promouvoir Sécuriser l'Emploi

La Lettre

N° 136
1er février 2017

en finir avec le chômage et l'insécurité sociale !

les député-e-s du groupe Front de gauche déposent une proposition de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation

André Chassaigne
président du groupe GDR
à l'Assemblée nationale.

Pierre Laurent
secrétaire national du PCF, sénateur

Fréderic Boccara
économiste, membre du CESE
et du CEN du PCF

L'événement !



Présentation de la proposition de loi de sécurisation de l'emploi et de la formation à la presse le mercredi 1er Février

Sommaire

- ✔ 1) Le Parti communiste propose une loi de sécurisation de l'emploi….Pages 2/3
- 2) La sécurité sociale confrontée aux prétendants à la présidence…..Pages 4/6
- ✔ 3) L'emploi précaire en France……..…..Pages 7/11

LE PARTI COMMUNISTE PROPOSE UNE LOI DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI ET DE LA FORMATION

Des objectifs



Mettre fin à l'hémorragie des suppressions d'emplois, aux délocalisations, à la dévitalisation du tissu économique et des services publics

Ouvrir un autre horizon aux jeunes que la précarité à vie

Libérer nos vies quotidiennes de la flexibilité des horaires et des conditions de travail

En finir avec le chômage de masse, avec le chantage patronal aux licenciements

UN SYSTEME
DE SÉCURISATION DE L'EMPLOI
ET DE LA FORMATION
TOUT AU LONG DE LA VIE

Au lieu de rejeter sur le « marché » du travail », c'est à dire au chômage les travailleurs dont les emplois doivent pouvoir évoluer, chacun alternerait les périodes de travail salarié et les périodes de formation rémunérées, à la faveur d'une réduction générale du temps passé à travailler

Des moyens

En finir avec les politiques d'austérité menées au nom de la « baisse du coût du travail ». Au contraire, c'est le coût du capital (intérêts des emprunts, dividendes versés aux actionnaires) qui écrase les entreprises, particulièrement les PME, et pousse les multinationales à des choix destructeurs. C'est le coût du capital qui fait ainsi obstacle aux investissements créateurs d'emplois et d'efficacité économique, et pousse à un degré intolérable l'exploitation des travailleurs et le gaspillage des ressources naturelles !

CONQUÉRIR DES POUVOIRS SUR LE CREDIT BANCAIRE, SUR L'ARGENT PUBLIC DONNÉ AUX ENTREPRISES, POUR FINANCER NON PAS DES ACTIONNAIRES SANS CONTREPARTIE
MAIS DES PROGRAMMES DE CRÉATION D'EMPLOIS ET DE FORMATIONS QUALIFIANTES ?
DE RECHERCHE ET D'INNOVATION ;

Des pouvoirs

- Conférences régionales pour l'emploi et la formation
- Droit de veto suspensif des comités d'entreprises contre les licenciements
- Pouvoir de décision du CE sur les heures supplémentaires, le temps partiel, les contrats précaires, la sous-traitance, le plan de formation
- Commissions régionales investies de pouvoirs de médiation pour imposer la prise en compte des propositions alternatives des salariés
- Obligation pour les banques de financer ces projets alternatifs à très faible coût
- Arrêter les aides publiques inutiles aux entreprises comme le CICE. Utiliser l'argent pour alimenter des fonds régionaux et un fonds national pour l'emploi et la formation

**TOUT DE SUITE,
UNE PROPOSITION DE LOI
A L'APPUI DES LUTTES**

ZÉRO CHÔMAGE,
POUR UNE SOCIÉTÉ DU PARTAGE
PCF FRONT DE GAUCHE

Des dispositions législatives concrètes Dans huit domaines

La proposition de loi soumise au débat comporte huit séries De dispositions visant l'éradication progressive du chômage :

1. sécurisation du contrat de travail.
2. Conventions individuelles de sécurisation de l'emploi, de la formation et des revenus. Emplois réservés à certaines catégories.
3. Dispositions particulières en faveur des jeunes.
4. Lutte contre la précarisation des emplois : licenciements, CDD, intérim, externalisations abusives (sous-traitance et ubérisation).
5. Durée et organisation du temps de travail, retraites.
6. Formations, qualifications et salaires.
.7. Incitations financières.
8. Pouvoirs dans les entreprises et dans les territoires.

Ces réformes pourraient être mises en application immédiate pour les unes, progressivement pour d'autres, de telle manière que réformes sociales, formations, embauches, accroissement des ressources avancent ensemble, se nourrissent mutuellement en s'appuyant sur un changement radical de l'utilisation de l'argent et sur les pouvoirs d'intervention nouveaux des travailleurs.

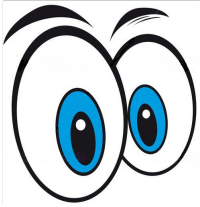
Ces propositions sont maintenant soumises à vos avis et à vos contributions.

Le Parti communiste français s'engage ainsi pour construire toute les convergences qui permettront de bâtir une majorité politique nouvelle à gauche, dès les échéances législatives et présidentielles de 2017 pour sortir le pays des impasses dans lesquelles la politique du gouvernement actuel l'enfonce.



Retrouvez le texte complet de la proposition sur le site de la revue économie et politique

http://www.economie-politique.org/sites/default/files/eco_po_sef_03_05_16-2.pdf



La sécurité sociale confrontée aux prétendants à la présidence

Avec ses propositions visant à casser la sécurité sociale, F. Fillion a largement contribué à médiatiser le sujet dans ce début de campagne des présidentielles.

Que peut la sécurité sociale en 2017 ?
Quelles prises en charges ?
Quelles recettes ? Qui finance ?

Dans tous les programmes des candidats à la présidentielle, le financement de la sécurité sociale est la première chose à regarder.

➨ Rappelons que la sécurité sociale, issue du programme du Conseil National de la Résistance (CNR), a été mise en place à la libération dans un contexte économique très difficile au sortir de la guerre.
Lors de sa création, Ambroise Croizat ministre communiste du Travail et de la sécurité sociale (de nov 45 à mai 47) affichait un objectif : « …*un projet d'une société basée et organisée autour du concept et de pratiques de solidarité, de protection de l'individu et de sa famille. Ce projet est tellement porteur d'humanité et d'espoir qu'il justifie d'être confronté au terme de civilisation* ».

➨ Ce système s'appuie sur la **solidarité** entre les **générations,** l'articulation entre la solidarité nationale et la solidarité inter professionnelle et l**a responsabilisation des entreprises.**

➨ C'est ainsi que le financement de la sécurité sociale a été basé sur le travail. **La cotisation versée en proportion des salaires est un prélèvement sur la richesse crée par le travail dans l'entreprise et soustraite aux profits.**

☹ Dès le départ, la sécurité sociale a fait l'objet d'une opposition très forte du patronat et de la droite, avec la volonté de casser le lien qui lie entreprise et protection social, et de déresponsabiliser les entreprises en renvoyant le financement à l'État et à la fiscalité.

Le patronat voulait récupérer les prélèvements sociaux pour alimenter les prélèvements financiers (dividendes, intérêts…)

D'un côté, tel le serpent de mer, le "trou" de la sécurité sociale est mis en avant pour jeter le discrédit sur celle-ci (environ 11 Mds€ en 2015 sur 488,9Mds€ de recettes), de l'autre, les exonérations de cotisations se cumulent pour les patrons, ne serait-ce que la trentaine de milliards annuelle appliquée sur les bas salaires.

La CSG

En 1991, une première brèche est ouverte avec la création de la CSG par le gouvernement Rocard.
Contrairement aux cotisations prélevées sur les profits du patronat, **la CSG est supportée exclusivement par les ménages**, y compris la CSG sur les revenus financiers.
Le poids de cette dernière n'a cessé depuis, de progresser aux dépens de la cotisation sociale.
En 1991, 93 % des ressources de la sécurité sociale provenaient des cotisations. En 2015, le chiffre est tombé à 58% (196Mds€.) Dans le même temps, la part fiscale de la CSG est passée de 3,2% à 23% (94,3Mds€)[1].

Mais ce n'est pas suffisant pour le patronat qui rêve de **récupérer totalement** ces milliards, qui aujourd'hui, échappent à une utilisation juteuse dans la finance.

D'où les propositions du medef, mais au-delà, de certains partis ou mouvements, et de certains candidats de **transférer totalement les cotisations sociales sur la CSG.**
Les ménages paieront !
Pour faire passer la pilule, il suffit d''habiller joliment ce transfert, par exemple d'invoquer la justice sociale.
C'est d'ailleurs sur ce motif qu'on nous propose la fusion de l'Impôt sur le Revenu (IR) de la CSG. Cette dernière deviendrait ainsi progressive comme l'est l'IR.

[1] Rapport de la commission des comptes de la sécurité sociale 2016

Financement de la sécurité sociale

En réalité, La CSG est déjà progressive, non par son taux qui est fixe pour une catégorie donnée (salariés, retraités...), mais du fait que ce taux est appliqué dès le premier euro et qu'il est proportionnel au niveau de revenu. Avec un taux de 7,5 %, le salarié à 1200 € de revenus paie 90€ et le salarié à 3000€ de revenus paie 225€. Par contre, contrairement à l'IR, elle ne tient pas compte de la situation familiale.
Il s'agit donc d'un argument de mauvaise foi.

De quoi s'agit-il en réalité ?

Contrairement à la situation actuelle, tous les revenus seraient concernés :
- ceux des foyers les plus modestes dont les revenus fiscaux trop bas les exonèrent de payer des impôts sur le revenus,
- et ceux dont les revenus de transfert trop faibles (indemnités de chômage, de retraite…) les exonèrent de la CSG.

La CSG progressive reprenant le barème de l'impôt sur le revenu, soumettrait donc les revenus actuellement exonérés de CSG à un prélèvement fiscal en fonction des tranches de l'IR.

➨ **En rendant obligatoire le prélèvement à la source de l'impôt sur le revenu, pour les salariés, le gouvernement Hollande avance à grands pas vers la fusion de la CSG et de IR prélevés directement sur les salaires.**

La CSG fusionnée sera-t-elle, au même titre que l'IR, doublement progressive c'est à dire dépendant des revenus du foyer et de la composition de celui-ci ?
Pour les défenseurs d'un tel impôt, cela serait plus juste puisque la CSG dépendrait de la composition familiale.

➨ **En réalité, derrière cette pseudo-justice cela conduirait à achever le transfert sur les ménages, au nom de la compétitivité, des cotisations sociales encore prélevées sur les profits.**
Un beau cadeau pour le patronat puisqu'en fin, il récupérerait les milliards d'euros versés au titre de cotisations patronales.
On libérerait les entreprises de leurs responsabilités, on couperait tout lien entre les richesses créées par le travail et le financement de la sécu, et on mettrait cette dernière à la merci des choix politiques du gouvernement : vaut-il mieux soigner les gens ou faire un effort de guerre dans tel pays ?

Et l'idée défendue par F. Fillion de limiter les remboursements aux maladies importantes et de laisser à la charge des ménages « les petits risques » n'est pas loin.
Ainsi, rapidement, on passerait de « *chacun paie selon ses possibilités, et chacun reçoit selon ses besoins* » déjà fortement écorné à « *chacun paie selon ses possibilités et chacun reçoit selon sa solvabilité* » ! ».

➨ **Il s'agit d'un enjeu de société faisant l'objet d'une bataille de classe sur l'appropriation d'une partie des richesses crées dans l'entreprise.**

C'est donc avec une vision claire des objectifs de financement de la sécurité sociale que doit s'appréhender les projets d'améliorations (ou de régression) que chaque candidat entend apporter à notre système de santé. Chacun y va de ses propositions pour améliorer tel ou tel domaine (niveau de remboursement, numérus clausus, meilleure répartition des centres de santé sur le territoire national…) **mais avec quels moyens et qui paie ?**

F. Fillion.

A promis de couper pour 100 Mds€ dans les dépenses publiques **dont 20 sur la santé** !
Il veut confier aux complémentaires - mutuelles et assurances privées - la prise en charge des "soins de confort" et de la "bobologie".
L'assurance-maladie ne prendrait plus en charge que les "affections graves et de longues durées" - maladie d'Alzheimer, de Parkinson, diabète...-, ce que Fillon appelle le "panier solidaire". Il souhaite aussi créer une franchise médicale universelle.
La Mutualité française a chiffré l'impact potentiel du programme de François Fillon, en se fondant sur l'hypothèse d'un recentrage de la couverture par la Sécurité sociale des dépenses hospitalières et des dépenses qui relèvent du régime des ALD (affections de longue durée). Il en résulterait un coût de 300 euros par an et par personne à la charge de la mutuelle et/ou des assurés, soit 1200 euros pour une famille de 4 personnes.

Le Pen

Sur son programme de_2017 on trouve la transformation des cotisations patronales au titre de la Famille en contribution fiscale (de qui? Probablement pas des patrons puisque le but est justement de les exonérer de la cotisation).

Financement de la sécurité sociale

- Elle prévoie une exonération de 200 euros sur les charges sociales pour tous les salaires inférieurs à 1,4 fois le SMIC, (soit environ 1500 euros nets par mois) permettant une hausse immédiate de 200 euros des salaires concernés. Qui assurera le manque à gagner de la sécu ? Mystère !
Sur son site, il est plus question d'économies que de financements mais d'économies très ciblées :

- une volonté très affirmée d'exclure les « non français » des bienfaits de la sécurité sociale. Outre le côté abject, la bêtise est au rendez vous. Les bactéries et autres virus ne sont pas racistes. Si on ne soigne plus une partie de la population au motif qu'elle n'est pas française, les maladies contagieuses se développeront et coûteront au final, bien chère à la sécu.

- « Restaurer l'équilibre des comptes sociaux en donnant la priorité aux Français… »…et en luttant contre la fraude et les abus. Une lutte plus vigoureuse contre les « arrêts de confort » et autres abus sera conduite. Les fraudeurs récidivistes n'auront plus accès aux dispositifs d'aide. »

- « Supprimer l'AME (aide médicale d'Etat) réservée aux migrants clandestins. ».

- Instaurer un délai de carence d'un an de résidence continue en France et de cotisation avant de bénéficier de tous les avantages de la Sécurité sociale.

B.Hamon

Affectera une partie des 8 milliards d'euros d'aides publiques actuelles (ANI et avantages Madelin) au financement de la Sécurité sociale, après que la mise en place du revenu universel ait mis fin aux inégalités. Fusion CSG/IR. Taxera les robots en partie pour le financement de la sécurité sociale

M. Macron

Il prévoie de supprimer les cotisations maladie et chômage payées par les salariés, et de les transférer sur une hausse de la CSG.

JL.Mélenchon

- Volonté de fusionner la CSG et l'IR. Fiscalisation de la sécurité sociale.

Jadot

- Fusionner l'impôt sur le revenu avec la CSG et la rendre progressive.

Nos propositions communistes.

Ce qui plombe les entreprises, ce n'est pas le coût du travail, salaires plus cotisations sociales, mais le coût du capital. Les entreprises paient deux fois plus de charges d'intérêts et de dividendes (319,7 Mds€ en 2011) que de cotisations sociales patronales (145Mds€). C'est donc le cancer financier du coût du capital qu'il faut combattre.

1) Garantir le financement pérenne de la branche vieillesse de la sécurité sociale par la cotisation sociale patronale (suppression progressive de la CSG)
Il faut des mesures qui incitent le patronat à choisir l'emploi salarié et le travail plutôt que la finance et la spéculation.

2) Moduler le taux de cotisation sociale patronale en fonction de la politique d'emploi et de salaire de l'entreprise : lorsque l'entreprise licencie, réduit la part des salaires dans la Valeur Ajoutée produite, sa cotisation sociale serait augmentée. A l'inverse, lorsqu'elle augmente sa masse salariale par rapport à la VA, les cotisations patronales seraient relativement baissées.

3) Les revenus financiers des entreprises seraient soumis aux mêmes cotisations patronales que les revenus du travail.

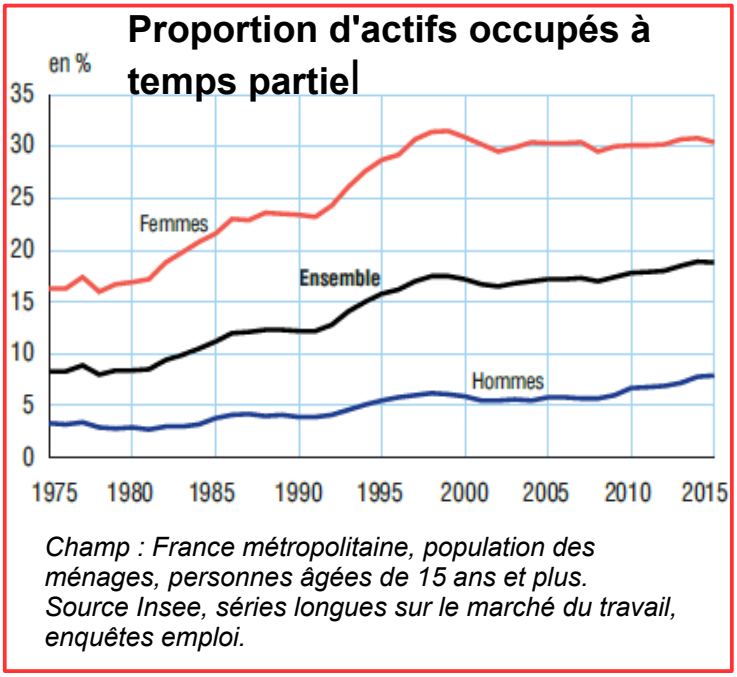
4) suppression des exonérations de cotisations sociales qui n'ont cessé de tirer les salaires vers le bas sans pour autant créer d'emplois.

L'emploi précaire en France

3,2 millions de personnes occupent un emploi précaire en France, soit 12 % de l'emploi total, selon les données 2014 de l'Insee. Ce sont principalement des contrats à durée déterminée, du privé comme du public, mais aussi des intérimaires, des contrats aidés et des apprentis.

Qui sont-ils ?

1) Les femmes



Champ : France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 ans et plus.
Source Insee, séries longues sur le marché du travail, enquêtes emploi.

Un peu plus de la moitié des précaires sont des femmes. Au total, 13 % des femmes sont en emploi précaire, contre 11 % des seconds. Les femmes sont plus souvent en CDD, les hommes en intérim, davantage utilisés dans le bâtiment et l'industrie où ils sont sur-représentés.
Encore faudrait-il pouvoir distinguer différents types de précarité en fonction de la durée des contrats, du niveau de rémunération, et prendre en compte le temps de travail.

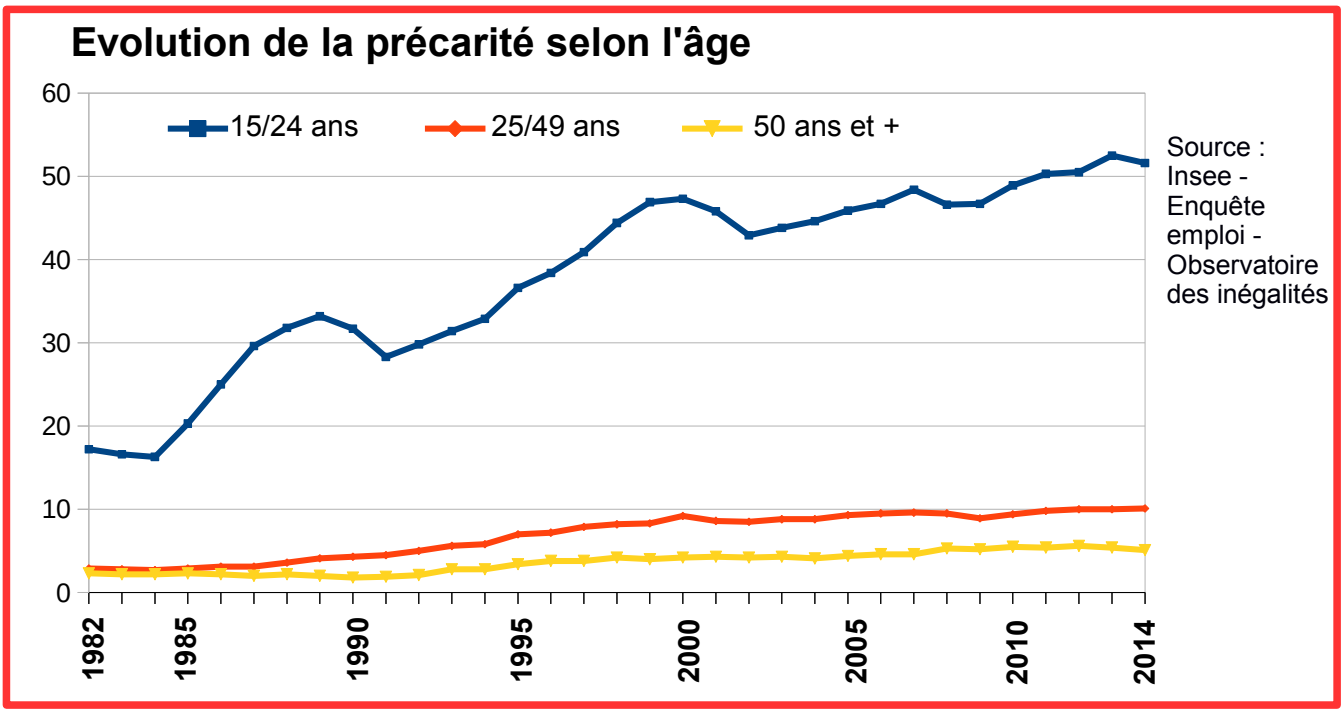
Entre 2014 et 2015, la part du sous-emploi augmente pour les femmes comme pour les hommes de 0,2 point, et atteint respectivement 9,7 % et 3,7 % des actifs occupés.
Les femmes travaillent beaucoup plus souvent à temps partiel que les hommes (30,4 % des femmes en 2015, contre 7,9 % des hommes qui ont un emploi), et elles sont donc plus nombreuses en situation de sous-emploi. 1,2 million d'entre elles sont en temps partiel (à durée indéterminée ou non) soit 30,4 % des actives et souhaiteraient travailler davantage, ce qui représente plus de 70 % des personnes en sous-emploi. Une partie de la précarité subie par les femmes est masquée par les statistiques.

2) Les jeunes.

En 2014, la moitié des jeunes de 15 à 24 ans ont un emploi précaire contre 17 % au début des années 1980. Pour les 25-49 ans, le taux est passé de 3 à 10 %.

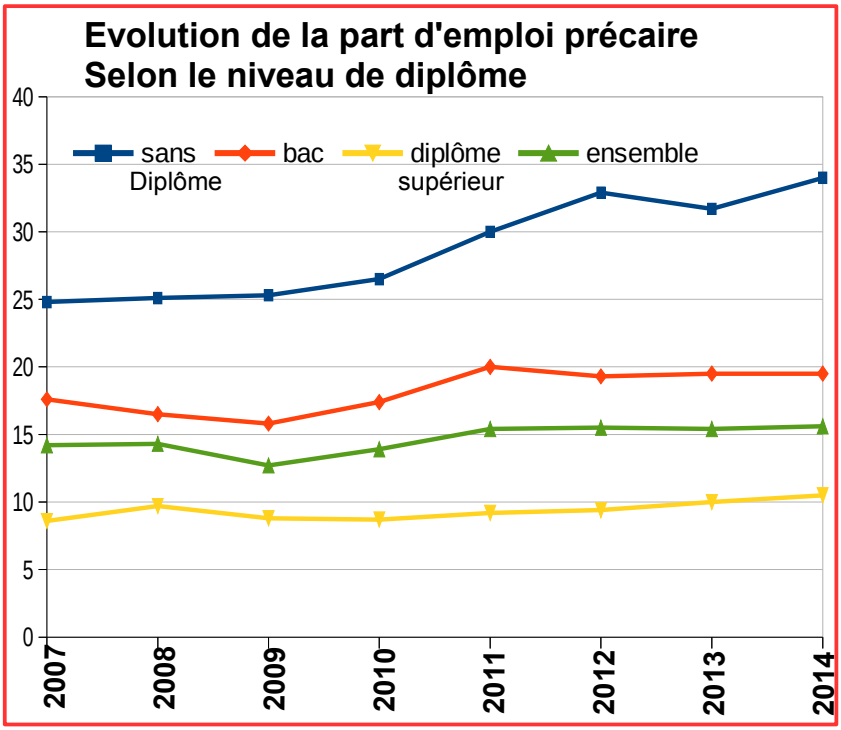
Le taux d'emploi précaire des 15-24 ans est passé de **17,2 % en 1982 à 51,6 % en 2014.** Chez les 25-49 ans, il a progressé **de 2,9 % à 10,1 %** et chez les plus de 50 ans, il est passé **de 2,3 % à 5,4 %**. La précarisation de l'emploi a été particulièrement forte entre le début des années 1980 et le début des années 2000. Un phénomène essentiellement supporté par les plus jeunes : le taux de précarité des 15-24 ans a augmenté de 17,2 % en 1982 à 47,3 % en 2000, alors qu'il passait de 2,9 % à 9,2 % chez les 25-49 ans. Pour partie, cette évolution résulte de la progression de l'apprentissage, dont la part est passée de 4 % à 16 % chez les 15-24 ans.
Jusqu'à la crise financière de 2008, le taux de précarité des jeunes semblait relativement stabilisé. Entre 2008 et 2014, celui-ci est reparti à la hausse pour atteindre un niveau record de plus de **50 %**.

Ce niveau de précarité, et surtout son maintien dans le temps, ont modifié le marché du travail. Pour les jeunes peu qualifiés, l'emploi précaire est devenu un sas d'entrée dans l'emploi, dans lequel une partie reste enfermée un grand nombre d'années. On n'observe pas une précarisation généralisée de l'emploi, mais un marché du travail à deux vitesses, avec d'un côté des stables et de l'autre des instables, peu diplômés.



3) Les milieux populaires

Enfin, la précarité marque d'abord les milieux populaires, les moins diplômés. Ouvriers et employés représentent plus des deux tiers des précaires.
On ne peut comprendre l'impact de la précarité sans entrer dans le détail des professions. Pour les cadres supérieurs du privé, le taux de précarité est presque nul, de l'ordre de 3 %. Pour l'ensemble des cadres, il atteint 6,9 %. Il est supérieur pour les cadres du public, notamment du fait des nombreux contractuels de la fonction publique territoriale. Les classes moyennes (professions intermédiaires) comptent environ 10 % de précaires, les employés et ouvriers 16 % et 18,8 %. Ces moyennes, comme pour le chômage, cachent le sort des ouvriers non qualifiés et des ouvriers agricoles, dont près du tiers disposent de contrats précaires.



La précarité ne touche donc pas l'ensemble de la main d'œuvre mais le marché du travail est comme scindé en deux, entre les stables et les instables. L'ancienneté moyenne des salariés en CDI augmente : l'explosion du contrat précaire à l'embauche ne favorise pas la mobilité de ceux qui tiennent un CDI. Un volant de salariés précaires, jeunes et peu qualifiés, tourne sur une partie des postes de travail. Au-delà de leurs niveaux de rémunération le plus souvent très faibles, ces catégories sont confrontées à une insécurité qui rend difficile l'accès au logement, la planification d'activités régulières (loisirs, congés, etc.) mais aussi la projection dans l'avenir.

Taux d'emploi de 2010 à 2015 (Taux des personnes ayant un emploi par rapport à celle en âge de travailler)

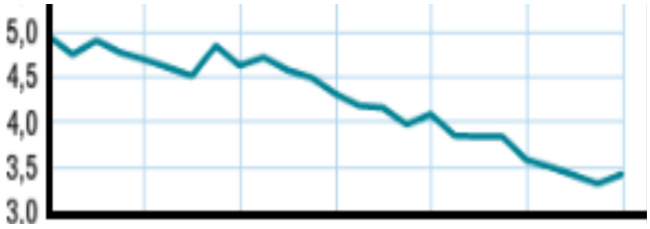
	20 10	20 11	2012	2013	20 14	20 15
Taux d'emploi des 15/64 ans	64	63,9	64	64	64,2	64,3
Dont équivalent temps plein	59,3	59,2	59,4	59,4	59,4	59,4
15/24 ans	30,1	29,6	28,6	28,4	28,4	28,4
25/49 ans	82,1	81,6	81	80,7	80,3	79,9
50/64 ans	54	54,8	56,9	57,6	58,7	59,7
Dont 50/64 ans	39,7	41,4	44,5	45,6	47	48,8
taux d'emploi sous jacent des 55/64 ans	**39,1**	**41,3**	**44,3**	**45,4**	**46,5**	**48,1**

Champs France métropolitaine, population des ménages, personnes âgées de 15 à 64 ans.
Source Insee, enquêtes Emploi

Le taux d'emploi des 15/64 ans augmente très légèrement mais reste stable en équivalent temps plein ce qui marque la montée de la précarité. **Mais surtout, on constate une forte montée du taux d'emploi des 55/64 ans, conséquence du recul de l'âge de la retraite** : 9 points de plus en 2015 par rapport à 2010 année où la retraite était encore à 60 ans ! **C'est donc ce taux d'emploi en hausse des 55/64 ans qui porte la stabilité de l 'ensemble. C'est confirmé par la baisse du taux chez les 15/24 ans sur la période 2010/2013 et par la baisse constante du taux des 25/49 ans sur 2010 / 2015.**

Les sorties pour cause de reprise d'un emploi sont en légère hausse sur les derniers mois. Mais la chute a été tellement importante depuis la crise de 2007/2008 qu'il en faudra bien plus pour renouer avec un taux d'emploi plus élevé.

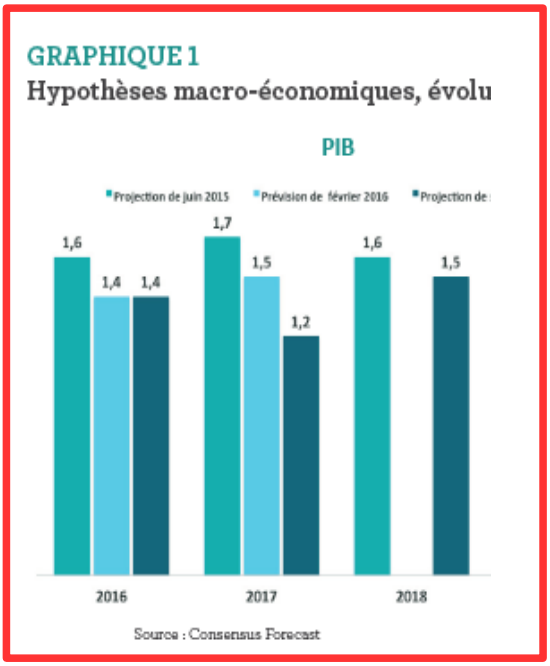
Taux de sortie pour reprise d'emploi entre 2009 et 2015



Champ : France métropolitaine, demandeurs d'emploi en catégorie A, B, C à la fin du mois précédent. Données CVS-CJO) Source Dares-Pôle emploi ; STMT et enquête sortants.

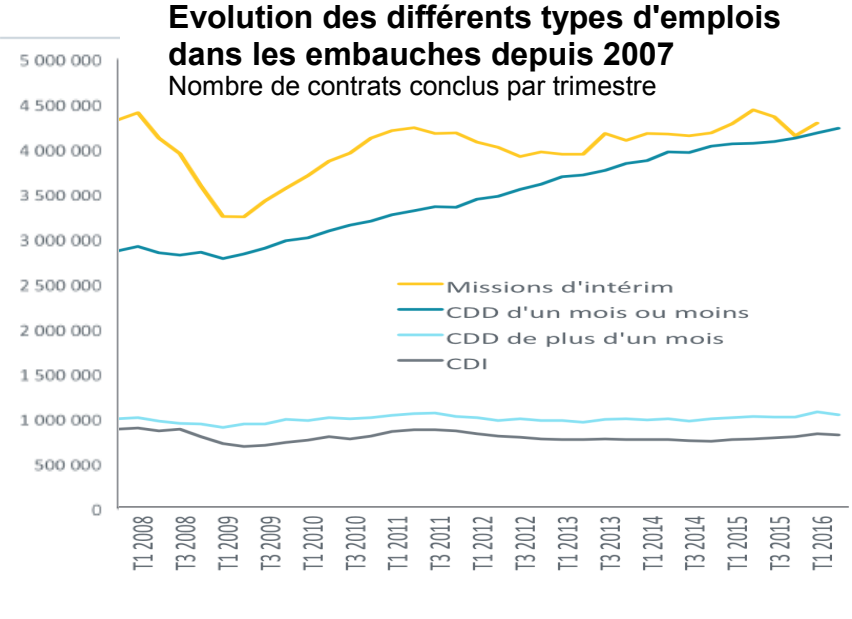
C'est l'UNEDIC qui dans son rapport sur les « Perspectives financières de l'Assurance chômage **2016-2019 » indique :**

« Depuis le milieu des années 1990, **le nombre d'embauches en CDD d'un mois ou moins a triplé,** alors que la structure de l'emploi est assez stable en termes de formes de contrat (76 % des actifs occupés sont en CDI, 11 % sont en CDD ou mission d'intérim et 12 % sont des non-salariés). En effet, la durée moyenne des CDD s'est réduite sur cette période avec le développement régulier des contrats d'un mois ou moins. Cette réduction de la durée des contrats s'accompagne d'une plus grande segmentation du marché du travail entre une population en emploi stable et une population présentant des parcours d'emploi fragmentés, employée pour des contrats de plus en plus courts et alternant régulièrement chômage et emploi, voire cumulant les deux.
En termes financiers pour le régime, on peut distinguer deux périodes



La projection pour le Pib de 2017 ne rend pas optimiste. Il s'agit de projections mais la tendance est clairement : plus on s'approche de l'échéance, et plus les perspectives baissent. La projection de septembre 2016 ne prévoit plus qu'une augmentation du Pib de 1,2 %. En conséquence, s'agissant de l'emploi, l'Unedic prévoit pour 2017 que « les créations d'emploi affilié à l'Assurance chômage ralentiraient suite au ralentissement de la croissance et à la fin de la montée en charge des politiques publiques d'emploi (+76000 postes) ». (il s'agit des emplois d'avenir, des contrats uniques d'insertion, des contrats initiative emploi, contrat unique d'insertion, des contrats d'accompagnement dans l'emploi,...)

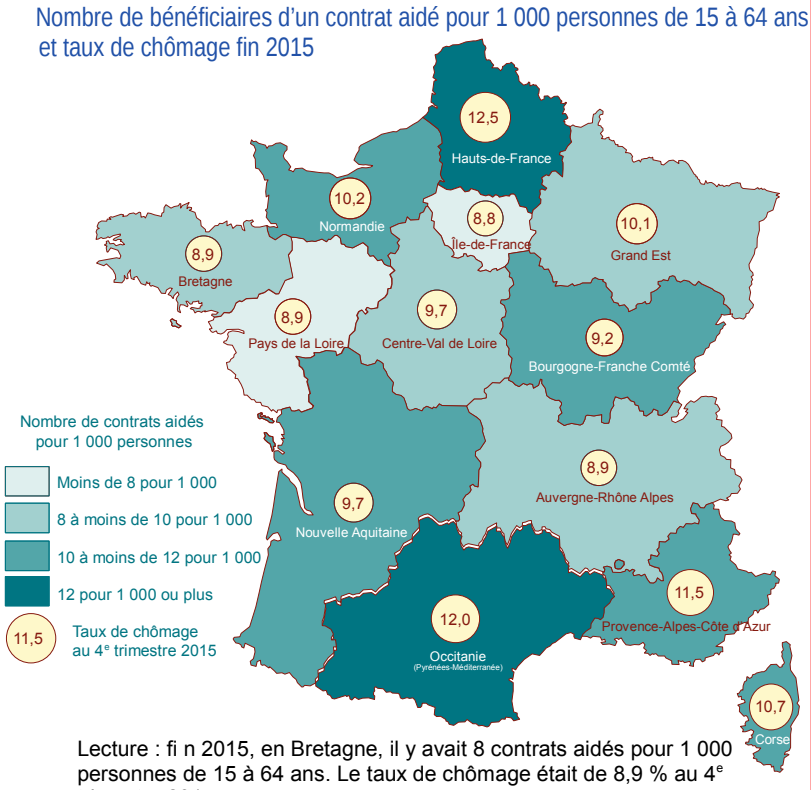
L'amplification des embauches pour des contrats de très courte durée est en fait à la fois par le raccourcissement de la durée des contrats et par le recourt croissant à la «réembauche». Depuis le début des années 90, la réembauche est devenue le mode de recrutement le plus courant dans de nombreux secteurs, passant de 46 % des embauches (hors imtérim) en 1995 à 69 % en 2012 et cette dernière concerne tout particulièrement les contrats courts.



Les répercutions de l'emploi aidé sur les chiffres du chômage

464 000 contrats aidés ont débuté en 2015, 347.000 dans le secteur non marchand et 117.000 dans le secteur marchand. Les recrutements en contrat unique d'insertion (CUI) sont en forte hausse particulièrement dans le secteur marchand où les embauches ont presque doublé.

Plus le taux de chômage de la région est élevé, (voir carte page suivante) plus le nombre de contrats aidés pour 1000 habitants est important. Les Hauts-de-France ont ainsi le taux de chômage le plus élevé et le plus grand nombre de contrats aidés (pour 1000 habitants), alors que l'Île-de-France affiche le taux de chômage le plus bas et la plus faible proportion de contrats aidés.



Lecture : fi n 2015, en Bretagne, il y avait 8 contrats aidés pour 1 000 personnes de 15 à 64 ans. Le taux de chômage était de 8,9 % au 4e trimestre 2015.
Champ : salariés en CUI (hors CAE-DOM) et en emplois d'avenir hors professeur fi n 2015, France métropolitaine.
Sources : ASP, traitement Dares ; Insee, estimations de population et taux de chômage localisés.

Un impact à court terme estimé à 17000 créations d'emploi.

Les variations du nombre de contrats aidés ont des impacts à **court terme** sur l'emploi. Selon les dispositifs, une part plus ou moins importante des embauches n'aurait pas eu lieu sans l'aide de l'État. **Ils permettent ainsi, à court terme, des créations nettes d'emploi dans l'économie et une baisse du nombre de demandeurs d'emploi.**
L'estimation de ces effets théoriques sur l'emploi repose sur le lien entre l'emploi et le coût du travail.

Les effets sur l'emploi d'un contrat aidé sont d'autant plus élevés que la baisse du coût du travail induite par les aides est importante.

Dans le secteur non marchand, on suppose que le seul frein au recrutement est la contrainte financière. L'impact de la baisse des coûts est donc maximal : un contrat pris en charge à 90 % induira 0,9 création nette d'emploi, à court terme.

Mais six mois après la fin de l'aide, seule 41 % des personnes sorties en 2014 d'un CUI-CAE (hors ACI) et 67 % des personnes sorties d'un CUI-CIE sont en emploi.

Cette différence s'explique du fait que les salariés en CUI-CAE sont plus souvent allocataires de minima sociaux ou sans diplôme !

Une autre explication avancée par l'étude de la Dares est que 63 % des embauches auraient eu lieu au même moment et avec la même personne en l'absence de l'aide de l'État

On voit bien l'effet d'aubaine pour ces employeurs.

Ce n'est pas le cas des embauches avec le CUI-CAE qui permet aux associations et aux collectivités locales d'opérer des recrutements qu'elles ne pourraient pas réaliser sans aide. Il leur est donc plus difficile de pas les pérenniser.

Note. Dares sep 2015 « Les contrats uniques d'insertion et les emplois d'Avenir en 2015.
CUI : Contrat Unique d'Insertion
CAE contrat d'accompagnement de l'Emploi
CIE : Contrat Initiative Emploi.
CUI-CIE concerne le secteur marchand
CUI-CAE concerne le secteur non marchand

****